

17.08.2021

Halte aux applis trop curieuses

Vous veillez à la protection de vos données et vous avez supprimé toutes les applications inutiles de vos dispositifs mobiles ? Très bien. Il s'agit maintenant de limiter les droits d'accès aux applis installées. En réduisant votre exposition aux risques d'attaque, vous protégerez davantage votre vie privée.

Il y a des applis que l'on utilise beaucoup, même si l'on ne se sert pas de toutes les fonctions offertes. C'est le cas par exemple d'une application de messagerie instantanée qui permet, entre autres, de partager directement sa position avec ses contacts. Pour ce faire, l'appli doit pouvoir accéder aux informations de géolocalisation et nécessite donc les droits d'accès correspondants. Si cette fonction n'a pas d'utilité pour vous, mieux vaut la désactiver car elle vous fait courir un risque inutile pour votre sécurité et la protection de votre vie privée.

Utilisez les paramètres de confidentialité de vos dispositifs mobiles pour limiter les droits d'accès de ces applications. Selon votre système d'exploitation, vous les trouverez sous les fonctions « vie privée », « protection des données » ou « autorisations d'applications ».